



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



BRADY

JUL 29 1982

Distr.  
GENERALE  
S/15319  
28 juillet 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL ; ESPAGNOL

UN/SA COLLECTION

LETRE DATEE DU 28 JUILLET 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM  
DE LA MISSION PERMANENTE DU NICARAGUA AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire part, ainsi qu'au Conseil de sécurité, de la grave préoccupation qu'éprouvent le peuple et le Gouvernement nicaraguayens à la suite d'une série d'événements pénibles et dangereux qui ont eu lieu à l'instigation directe ou indirecte du Gouvernement des Etats-Unis et qui, outre qu'ils menacent la souveraineté du Nicaragua, risquent de déclencher un conflit général en Amérique centrale.

Le 27 juillet, la force aérienne sandiniste a intercepté deux avions "navajo" armés de lance-roquettes et de bombes qui se dirigeaient vers l'unique raffinerie de pétrole du pays. L'un des avions, se voyant poursuivi, a pénétré dans l'espace aérien hondurien tandis que l'autre s'est dirigé vers le littoral, du côté du golfe de Fonseca.

Le 24 juillet, lors d'une action barbare, plus de 100 anciens gardes de Somoza armés de fusils modernes et appuyés par des mortiers de 60 et 40 mm ont attaqué la population du village de San Francisco del Norte, situé au nord-ouest du pays, dans le département de Chinandega, à 12 km de la frontière hondurienne. Cette opération a fait 14 morts, 8 prisonniers et 4 blessés.

Le 22 juillet, les autorités nicaraguayennes ont annoncé qu'un plan contre-révolutionnaire prévoyant l'occupation de plusieurs localités avait été déjoué. A cette occasion, 75 contre-révolutionnaires et 25 membres de notre armée ont trouvé la mort. Il faut souligner que les attaquants disposaient d'une organisation quasi-militaire et possédaient un armement perfectionné, ce qui sous-entend un réseau d'appui international.

Le 20 juillet, des soldats des forces armées honduriennes ont attaqué avec divers types d'armes à feu le poste frontière de la Ceiba dans le département de Chinandega.

Le 19 juillet, une attaque aérienne contre les dépôts de combustibles du port de Corinto a échoué mais, si ses objectifs criminels avaient été atteints, il en aurait résulté un massacre aux conséquences incalculables. L'avion qui a exécuté cette opération provenait, d'après les témoins, du territoire hondurien, qu'il a réintégré.

Ces activités contre-révolutionnaires ne pourraient connaître une telle recrudescence sans l'appui et la collaboration croissante que certains secteurs de l'armée hondurienne apportent ouvertement aux groupes contre-révolutionnaires.

On ne peut non plus dissocier ces agressions de la décision du Gouvernement des Etats-Unis de réaliser des manoeuvres militaires en collaboration avec l'armée hondurienne afin de "renforcer les défenses à la frontière du Nicaragua", selon des fonctionnaires honduriens, et d'utiliser l'armée hondurienne pour intensifier son intervention dans le conflit salvadorien.

A ces actions qui visent à déclencher la guerre contre le Honduras et le Nicaragua et à justifier ainsi une intervention plus massive et plus directe contre les peuples nicaraguayen et salvadorien, notre gouvernement répondra en redoublant d'efforts pour maintenir la paix et la stabilité dans la région et assurer un climat propice à un règlement politique négocié des problèmes de la région. De nouveau, nous lançons un appel au Gouvernement hondurien pour que la réunion qui a été décidée entre les chefs des forces armées de nos deux pays ait lieu, à titre de première et indispensable mesure pour éviter une détérioration accrue et inutile des relations entre les deux pays. Nous proposons également une réunion urgente des chefs d'Etat pour examiner la situation.

De même, nous prions instamment le Gouvernement des Etats-Unis d'accepter d'entamer des négociations avec le Nicaragua dans l'esprit de la proposition mexicaine, sans conditions préalables d'aucune sorte.

Ainsi l'exige la paix en Amérique centrale.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Jorgé CANDA